

implique, mais il semble que l'auteur n'a employé *conrasit* au lieu de *rasit* que pour jouer sur le nom de Conrad.

Ces deux vers me paraissent indiquer les travaux auxquels Conrad, devenu légat du pape après son élévation au cardinalat, se livra en France pour réprimer l'hérésie des Albigeois, et en Allemagne pour réformer les mœurs du clergé (Labbe, *Conc.*, XI, 294); le soin qu'il prit de faire fleurir la discipline parmi les moines, et le lustre que l'éclat de ses vertus jeta sur le sacré collège, dont il refusa de recevoir la tiare après la mort du pape Honorius III. Mais je ne donne ici mon interprétation qu'à titre de simple conjecture.

Les quatre derniers vers ne présentent plus rien d'embarrassant.

Au 17^e vers. — *Noe portu pontificatus* — l'auteur joue sur le nom de Porto dont Conrad était évêque.

Le vers 19 marque l'année de la mort de Conrad arrivée en 1227.

A Le dernier vers rappelle que Conrad quitta la terre pour aller au Ciel le 30 septembre, le lendemain de la fête de S. Michel archange. (Petit-Radel marque le jour de sa mort au 29 septembre, ce qui est contraire à tous les monuments.)

Plusieurs auteurs ont confondu le cardinal Conrad de la famille des ducs de Zaehringen, avec un autre cardinal Conrad de Bavière, aussi moine de Clairvaux (le *Gall. Christ.*, t. III, col. 586, tombe dans cette erreur qu'il a évitée au tome IV), créé cardinal en 1142 par Innocent II, et qui mourut à Bari, au retour de la croisade. Mais, suivant ces paroles de Mgr Louis d'Attichy dans ses *Flores historiae sac. Collegii* (Lut. Par., 1660, I, 264) « *ignoscendus error, cum fuerit idem utriusque nomen, patria.... eadem dignitas et profectio.* »

B Le cardinal Conrad portait, d'après Jongelinus (*Purpura D. Bern.* Col. Agripp., 1644; 28), écartelé d'Urach et de Seyn, sur le tout de Furstenberg.

N° 13.

Note sur les prétendus embellissements de l'église et de l'abbaye de Clairvaux au XVIII^e siècle.

Entre plusieurs dépenses que [Dom Robert Gassot du Défens] fit pour la décoration de son abbaye, dit *l'Histoire abrégée des Abbés de Clairvaux*, on remarqua un magnifique portail qu'il fit pour son église, un orgue, des autels de marbre, de beaux grillages, des statues enrichies d'une sculpture achevée, une cour abbatiale. » (MS. IX de M. l'abbé Matthieu, p. 142.)

De 1728 à 1736 on sculpta les nouvelles stalles de l'église (1).

Les anciennes avaient été enlevées par son prédécesseur, Dom Pierre Bouchu. Les Bénédictins, dans leur *Voyage Littéraire*, sont loin d'approuver ce changement. Voici dans quels termes ils en parlent : « L'église est grande, spacieuse et belle, mais simple et sans beaucoup d'ornements. La nef était autrefois remplie de trois rangs de chaires de chaque côté, pour placer les frères convers durant l'office, et par le nombre de chaires, on juge qu'il y avait autrefois près de trois cents frères convers à Clairvaux. Depuis peu d'années on les a toutes ôtées, et on s'est contenté d'en conserver un petit nombre sous l'orgue à l'entrée de l'église, où est aujourd'hui le chœur des frères convers. L'église en est assurément plus dégagée, mais beaucoup de personnes croient que cette antiquité retranchée la rendait plus vénérable. La nef est suivie du chœur des infirmes, et celui-ci du chœur des religieux qui n'a rien que de simple, mais c'est une simplicité qui a quelque chose de grand. » (*Vog. Littér.* 1717. 1^{re} part., p. 99.)

Les Bénédictins avaient pu lire à Clairvaux cette sorte d'inscription citée par dom Le Boulenger (MS. XV de M. l'abbé Matthieu, p. 542), d'après un ancien commentaire manuscrit sur la règle de S. Benoît conservé dans la bibliothèque de l'abbaye. Hic ponuntur stalla ecclesie Clarevallis.

(1) 1729, 25 déc. Marché avec un sculpteur de Damblin pour sculpter toutes les stalles de l'église moyennant 700 livres. Il pourra avoir un ou deux compagnons qui seront nourris, logés, éclairés et chauffés comme lui; il pourra aller faire un tour chez lui tous les trois mois, et on lui fournira à cette fin un cheval sellé, pourvu qu'il ne demeure absent que 5 ou 6 jours. Il sera nourri avec ses compagnons au réfectoire, comme un religieux, à la réserve qu'ils ne feront pas collation et qu'on leur por-

In superiori et inferiori choro presbyterorum Centum quadraginta quatuor stalla.

In superiori et inferiori choro infirmorum sunt Triginta tria stalla.

In retro choro conversorum sunt Trecenta quinquaginta unum stalla.

Et extra predictos choros solebant esse ducenta Octoginta septem stalla.

C Et sic in totali summa solebant esse octocentum Quindecim sedes seu stalla in ecclesia Clarevallis.

Je trouve dans les Archives de l'Aube divers marchés relatifs à la décoration de l'église de Clairvaux, que je me contente d'indiquer ici.

1736. 12 janvier. — Marché avec un fondeur de Langres pour 12 pupitres et un aigle en cuivre. — La dernière quittance est du 25 déc. 1738.

1737. — Statues de la Sainte Vierge et de saint Robert; — Marché de deux chapelles et autels en marbre.

1738. 19 août. — Devis et marché pour la construction en marbre du maître-autel de l'église de Clairvaux. Il devait être posé le 1^{er} nov. 1739; le prix en été de 3,050 livres. — Quittance du 5 février 1740.

1739. 22 mars. — Marché avec un serrurier de Paris pour les grilles en fer du chœur et celles de 4 chapelles situées en face de la croisée de l'église.

— Quittance du 17 nov. 1740.

L'orgue mérite que je lui consacre une notice spéciale.

En 1731, le 20 janvier, Dom François Fauvre, prieur de N.-D. des-Rosiers et procureur de l'abbaye de Clairvaux, conclut avec Jacques Cochu,

tera à souper dans leur chambre. Tant que l'ouvrage durera, on leur fournira un bon muid de vin vieux, qu'on leur donnera les festes et dimanches par bouteille pour boire un coup. Quand il aura terminé son travail, on lui fournira une voiture pour conduire ses outils chez lui. Le sculpteur prétend n'avoir affaire qu'à Mgr l'Abbé de Clairvaux et à son procureur.

— Reçu le montant du marché ci-dessus le 8 nov. 1736. (*Archives de l'Aube.*)

facteur d'orgues, demeurant à Châlons-sur-Marne, un marché par lequel ce dernier s'engageait à exécuter, moyennant 1,550 livres, un positif de 8 pieds en montre, et de 16 jeux.

Montre de 8 pieds.
Bourdon de 8 pieds.
Prestant de 4 pieds.
Flûte de 4 pieds.
Cornet.
Nazard.
Quarte de nazard.
Doublette.
Tierce.

Fourniture.
Cimballe.
Larigot.
Trompette de 8 pieds.
Cromorne de 8 pieds.
Clairon de 4 pieds.
Voix humaine de 8 pieds.
Tremblant et tiralle.

Tous les matériaux, tels que bois, étain, plomb, cuivre, etc. devaient être fournis au facteur; on le nourrissait avec son compagnon comme les religieux, sauf la collation qui était remplacée par le souper. L'époque de la remise de l'ouvrage n'était pas fixée, mais on arrêtait qu'il serait commencé au premier avril au plus tard, pour être poursuivi sans interruption.

Le 20 juillet 1732, Dom Fauvre et Jacques Cochu concluaient un nouveau marché. Cette fois il s'agissait du grand orgue, que Cochu promettait de rendre dans quatre ans et quelques mois, moyennant une somme de 6,000 livres. Les conditions étaient à peu près les mêmes que celles dont ils étaient convenus pour la facture du positif; seulement il est parlé de 4 compagnons, et Cochu se réserve six semaines par an pour aller vaquer à ses affaires particulières, *quand besoin y sera*. Le positif n'était pas encore achevé; on devait le terminer avant d'entreprendre la construction du grand orgue.

Voici le détail du devis :

1^o Faire 6 soufflets de bois de chêne de 6 pieds 4 pouces de longueur, sur les trois pieds et demi de largeur, dont les plis et tables seront bien garnis : les rendre bien étanchez avec les chassiers, gossiers, bascules et portevents pour conduire aux sommiers.

2^o Plus, faire 4 parties de sommier pour le grand clavier, lesquels seront de bois de chêne, pour y poser les jeux ci-après détaillés; dont lesdits sommiers seront sans emprunts, communications, et bien étanchez.

3^o Plus, faire un clavier de 50 touches d'étendue, bois de chêne, plaquées d'ébène, et les feintes plaquées d'ivoire; ledit clavier montant jusqu'au *d la ré* en haut, compris l'*ut* dièse.

4^o Faire et construire tous les mouvements et abrégés et les rendre bien libres.

5^o Faire une montre d'étain polie et brunie, sonnant et résonnant 16 pieds.

6^o Faire un bourdon de 8 pieds bouchés, savoir : 26 tuyaux d'en bas de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe; ledit bourdon sonnant 16 pieds: unisson à la montre.

7^o Faire une flûte de 8 pieds ouverts, savoir : 26 tuyaux d'en bas de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe; ladite flûte sonnant à l'octave de la montre.

8^o Faire un huit pieds, dont il sera pris une partie dans la montre, et le reste sera en dedans; tous les corps d'étain sur pied d'étoffe; ledit huit pieds sonnant à l'octave de la montre.

9^o Faire un petit bourdon de 4 pieds bouchés, dont 14 d'en bas seront de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe; ledit bourdon sonnant 8 pieds.

10^o Faire un cornet de 27 touches d'étendue, commençant à la clef d'*ut* jusqu'en *d la ré* en haut; ledit cornet sera composé de 5 tuyaux sur chaque

A touche, savoir : bourdon, flûte, nazard, quarte et tierce; lesquels tuyaux seront tous les corps et pieds d'étoffe.

11^o Faire un prestant; tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe; ledit prestant sonnant quatre pieds.

12^o Faire une grosse tierce, tous les corps et pieds d'étoffe; ladite tierce sonnant à la tierce du prestant.

13^o Faire un nazard, tous les corps et pieds d'étoffe, sonnant à la quinte du prestant.

14^o Faire une quarte de nazard, tous les corps et pieds d'étoffe, sonnant à l'octave du prestant.

15^o Faire une petite tierce, tous les corps et pieds d'étoffe; ladite tierce sonnant à la tierce de la doublette.

16^o Faire une grosse fourniture de deux tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain et pieds d'étoffe.

17^o Faire une petite fourniture de quatre tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

18^o Faire une cymbale de quatre tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

19^o Faire une bombarde, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rasette de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ledit jeu sonnant 16 pieds.

20^o Faire une trompette, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rasette de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ladite trompette sonnant huit pieds.

21^o Faire un cromorne, tous les corps et pointes d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ledit cromorne sonnant 8 pieds à l'unisson de la trompette.

22^o Faire un clairon, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ledit clairon sonnant à l'octave de la trompette.

23^o Faire une voix humaine, tous les corps et pointes d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe; ladite voix humaine sonnant huit pieds.

24^o Faire un cornet de récit de 27 touches d'étendue, commençant à la clef de *C-sol-ut* jusqu'en *D-la-ré* en haut, composé de cinq tuyaux sur chaque touche, savoir : bourdon, flûte, nazard, quarte et tierce, tous les corps et pieds d'étoffe; le clavier sera de bois de chêne, plaqué d'ébène, et les feintes plaquées d'ivoire.

25^o Faire une trompette de récit de 27 tuyaux sur le même clavier, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rassettes de fil de fer, noyaux et pieds d'étoffe.

26^o (Echo composé de 8 jeux.) Faire et construire un sommier d'écho de 39 gravures d'étendue, pour y poser les jeux ci-après dénommés, qui sera de bois de chêne, sans emprunt ni communication, bien étanché; construire toutes les bascules et mouvements, avec son clavier de bois de chêne plaqué d'ébène, et les feintes plaquées d'ivoire; ledit clavier commençant à *C-sol-ut* de la clef de *fa*, et continuer jusqu'en *D-la-ré* en haut.

1^o Faire un bourdon, tous les corps et pieds d'étoffe.

2^o Faire un prestant, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

3^o Faire un nazard, tous les corps et pieds d'étoffe.

4^o Faire une quarte de nazard, tous les corps et pieds d'étoffe.

5° Faire une doublette, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

6° Faire une fourniture de trois tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

7° Faire une cymbale de deux tuyaux sur chaque touche, tous les corps d'étain sur pieds d'étoffe.

8° Faire un cromorne, tous les corps et pointes d'étain, anches et languettes de cuivre, rasette de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe.

26° Faire et construire deux parties de sommier de pédale de 32 gravures d'étendue, qui seront de bois de chêne, sans emprunt ni communications, avec leurs mouvements et abrégés bien libres, et le marchepied de 32 touches d'étendue à commencer à *F-ul-fa* du ravalement, jusqu'à la clef de *C-sol-ut*.

1° Faire une pédale de flûte de 8 pieds avec son ravalement, laquelle sera toute de bois de chêne.

2° Faire une pédale de flûte de 4 pieds, savoir : l'octave d'en bas de bois de chêne, et tout ce qui suit jusqu'en haut, tous les corps et pieds d'étoffe.

3° Faire une pédale de trompette, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rasettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe.

4° Faire une pédale de clairon, tous les corps d'étain, anches et languettes de cuivre, rasettes de fil de fer, coins de bois, noyaux et pieds d'étoffe.

27° Faire un tremblant à vent perdu ; faire un tremblant à vent lent.

Pour le positif comme pour le grand orgue, Cochu ne se chargea pas du buffet, de la menuiserie, de la sculpture et des ouvrages en fer ; j'ignore par qui et à quelles conditions ils furent exécutés. Un maître Jean Gillot de Langres fit, moyennant 800 livres, la balustrade de la tribune, composée de 20 balustres, pour laquelle on lui fournit 1,233 livres de cuivre. Son marché est du 3 juin 1735, et la quittance finale du 12 janvier 1736.

Cette même année le grand orgue se trouvait terminé. Dom Nicolas Similiart, religieux profès de Signy, organiste, et Bénigne Balbastre, organiste de la cathédrale et autres églises de la ville de Dijon, experts nommés par les religieux de Clairvaux, passèrent quatre jours à examiner le travail de Cochu. Il fut déclaré bon et recevable le 29 mars 1736, et le 7 avril suivant le facteur donna sa quittance finale.

Clairvaux jouit de son orgue pendant cinquante-six ans. Le 10 février 1792, l'abbaye passa entre les mains de nouveaux maîtres. Ils devaient conserver l'orgue et ses accessoires jusqu'à ce qu'ils fussent enlevés par l'administration, qui se les était réservés avec plusieurs autres objets.

Des affiches apposées dans le district de Bar-sur-Aube et dans les villes importantes des départements voisins, annoncèrent bientôt que l'orgue de Clairvaux était à vendre, et que l'adjudication s'en ferait à Bar-sur-Aube, le 10 septembre 1792.

Cette nouvelle émut les marguilliers de la cathédrale de Troyes. Ils exposèrent (10 août 1792) aux administrateurs du département que l'orgue de Saint-Pierre, placé mesquinement entre deux piliers du chœur, ne répondait pas à la beauté du vaisseau ; que la vente de l'orgue de Clairvaux produirait un mince bénéfice, et que sa véritable place était à la cathédrale, dans une tribune qui serait construite au-dessus de la porte principale.

L'évêque constitutionnel, Augustin Sibille, signa la requête des marguilliers. Le directoire du département la renvoya au directoire du district de Troyes.

Ce dernier, considérant que l'orgue de Clairvaux devait être mis au nombre des ouvrages d'art, dont la conservation était dans les principes et les lois de

l'Assemblée Nationale ; que d'ailleurs la vente annoncée ne produirait à la nation qu'une somme médiocre consentit à la demande des marguilliers, à la condition que la fabrique supporterait tous les frais et il l'autorisa à vendre le vieil orgue de Saint-Pierre pour couvrir une partie de la dépense. (18 août 1792.)

Le 29 août 1792, le directoire du département ratifia la décision du directoire du district de Troyes, et il commit le sieur Richard, facteur d'orgues de Nancy, pour diriger les travaux de déplacement et de reconstruction. Il décida en outre que son arrêté ne recevrait d'exécution qu'après avoir été approuvé par le ministre de l'intérieur, auquel on en adressa l'expédition le 14 novembre suivant.

Le ministre de l'intérieur faisait attendre sa réponse. Cependant l'acquéreur de l'abbaye de Clairvaux réclamait l'enlèvement des objets mobiliers réservés lors de la vente, et qu'il était tenu de conserver. Il avait dit-il dans sa pétition au directoire du département (6 janvier 1793), il avait rempli cette obligation avec la plus scrupuleuse exactitude et avec d'autant plus de raison, que ces objets ne l'avaient que peu gêné jusqu'alors ; mais il se proposait d'établir une verrerie dans l'église du monastère, et il prévenait l'administration que le feu, la fumée et les mouvements de nombreux ouvriers pourraient causer un grand préjudice à l'orgue, qui se détériorait déjà. D'un autre côté, le directoire du district de Bar-sur-Aube demandait qu'on le débarrassât de la surveillance de cet instrument précieux, qui se dégradait nécessairement par le défaut d'exercice et du soin qu'un organiste seul eût pu apporter à sa conservation. (31 janvier 1793.)

La réponse du ministre n'arrivant pas, le directoire du département considéra son silence comme une désapprobation de son arrêté du 29 août 1792, et faisant droit aux réclamations de l'administrateur de Clairvaux, il arrêta, le 11 février 1793, que l'orgue serait vendu à Bar-sur-Aube, suivant la forme prescrite par la loi.

De nouvelles affiches furent apposées, fixant la vente au 12 mars suivant. Elle eut lieu ce même jour, et l'orgue fut adjugé, moyennant la somme de 12,500 livres, au sieur Bernard Lécuyer, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Bar-sur-Aube, sous le cautionnement du sieur Joachim Girardon.

Le 24 mars 1793, le ministre de l'intérieur répondit enfin qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'orgue de Clairvaux fût accordé à la commune de Troyes à la charge par elle de supporter les frais de placement et de déplacement.

Les citoyens Lécuyer et Girardon n'eurent pas plus tôt connu la lettre du ministre qu'ils proposèrent aux administrateurs du département de résilier purement et simplement la vente qui leur avait été faite, en les déchargeant du prix de l'adjudication, voulant concourir, autant qu'il était en leur pouvoir, à l'embellissement de l'église principale du département, et à la conservation d'un monument des arts.

Après l'accomplissement de diverses formalités administratives, le directoire du département de l'Aube accepta, le 19 juin, 1793 la résiliation offerte par les adjudicataires, et autorisa la municipalité de Troyes à faire transporter l'orgue en question de l'église de la ci-devant abbaye de Clairvaux dans celle de St-Pierre de Troyes ; à la charge par elle d'entretenir ledit orgue, sans néanmoins que cela puisse nuire au droit de propriété de la nation sur ledit orgue dont la municipalité de Troyes ne pourra disposer en aucune manière sans l'approbation de la nation.

Avant la destruction de l'abbaye de Clairvaux,

Réné, fils de Jacques Cochu, avait aidé son père à perfectionner son œuvre (1) : il fut choisi naturellement pour amener l'orgue à Troyes. Il le démonta, en numérotant toutes les pièces, et il les déposa dans la cathédrale, sous la tour St-Paul. Les graves événements qui se succédèrent depuis cette époque firent oublier l'orgue pendant bien des années, et quand on se souvint de l'existence de ce bel instrument, la poussière et l'humidité lui avaient déjà porté de graves atteintes.

Le 19 brumaire an XII (11 novembre 1803), la fabrique de St-Pierre se trouva légalement constituée. Les premières pensées des administrateurs qui la composaient, furent pour l'orgue et pour sa restauration. L'archevêque-évêque, le préfet, le maire promirent de seconder leurs efforts ; mais les ressources dont ils pouvaient disposer ne répondaient pas à la grandeur de l'entreprise. Ils résolurent alors d'en appeler à la générosité du public, et le 23 avril 1804, une souscription fut ouverte pour la restauration et l'établissement de l'orgue de Clairvaux en l'église cathédrale de St-Pierre de Troyes. J'ignore ce qu'elle produisit.

Le 21 août 1805, la fabrique, qui avait obtenu la coupe de la réserve de ses bois, fut autorisée à appliquer une partie de la somme qui lui en reviendrait par la vente, à la construction d'une tribune destinée à supporter l'orgue. On prit des arrangements provisoires avec René Cochu, et, grâce aux fonds avancés par quelques marguilliers, les travaux commencèrent sous la direction de M. Vandé, architecte.

Le devis de la tribune montait à 34,567 francs 81 centimes (2). Au mois de mai 1807, les deux tiers environ de l'ouvrage étaient achevés. René Cochu avait présenté son devis à la fabrique, le 2 janvier de la même année : il s'élevait à 11,050 francs. Le 3 décembre, il s'engagea, aux conditions fixées par lui, à réparer l'orgue, à le poser sur la tribune et à le mettre en état d'être touché le 20 avril de l'année suivante au plus tard.

Au mois de mai 1808, la tribune était terminée, et l'orgue y était rétabli dans sa beauté première, M. Nicolas Séjean, organiste de l'église St-Sulpice, à Paris, vint examiner le travail de Cochu. Il en rendit le compte le plus favorable. (10 juillet.) Il remarqua particulièrement la disposition ingénieuse de la soufflerie, qui peut être mise en mouvement par un enfant au moyen d'un seul balancier. Il estima enfin que la fabrique devait payer à Cochu, outre la somme convenue, une somme de 500 francs (3) pour les changements et augmentations en jeux de basses, de serpent de 23 tuyaux, de clarinette et de haut-bois de 30 tuyaux (4).

Dom Pierre Mayeur, dit *l'Histoire abrégée des abbés de Clairvaux* (ms. ix de M. l'abbé Mathieu, D

(1) Une courte inscription manuscrite, collée dans le buffet du grand orgue, fait savoir qu'en 1788, sous M. Rocourt, dernier abbé de Clairvaux, l'orgue fut relevé et augmenté en jeu de flûte, jeu de trompette, de bombarde, de pédale, par François-Henri Cliquot, facteur d'orgues du Roi.

(2) L'adjudication produisit un rabais de 567 fr. 81 c.

(3) Les pièces que j'ai consultées pour la rédaction de cette notice sont conservées dans les Archives de l'Aube et dans les archives de la fabrique de Saint-Pierre de Troyes.

(4) La fabrique accorda cette augmentation à Cochu, le 18 sept. 1808.

p. 342), fit construire à grand frais le superbe cloître des religieux, le réfectoire, la boulangerie, les dortoirs ; il employa des sommes immenses pour décorer l'abbaye.

C'est à son règne que se rapporte la pièce suivante :

Ms. xv, de M. l'abbé Mathieu, p. 617. — Tombeaux ouverts dans l'église de Clairvaux, croisée du côté du septentrion et cimetière des religieux au-devant de la chapelle de tous les saints. Il y avait 6 pierres ou tombes sépulcrales auxquelles répondaient 5 figures en peinture sur la muraille plus bas, de cinq évêques ; et une plus petite pierre taillée en cœur, couvrant le cœur de Dom Tristand de Bizet, moine de Clairvaux, natif de Troyes. Abbé de Signy, puis évêque de Xaintes, mort et enterré au collège des Bernardins, à Paris dont on a envoyé le cœur à Clairvaux. Ces 6 pierres surpassaient le pavé de 4 à 5 pouces. On a changé en l'an 1751 le pavé qui était de carreaux de briques en grands carreaux de pierre. Pour lors on a ôté et tiré dehors les dites pierres sépulcrales, ce qui a donné lieu à découvrir les 5 pierres creusées et taillées en coffres, dans les quelles on avait mis les corps des cinq évêques, couverts chacun d'une pierre plate de la longueur et largeur dudit coffre. On a trouvé dans les cinq quelques ossements pourris ; des lambeaux de vêtements pourris ; des crosses de bois pourries ; des cuirs pourris, mais sans aucun écrit dans 4 de ces coffres ou cercueils. Pour le cinquième qui était au milieu, on y a retrouvé et retiré une plaque de plomb d'environ 8 pouces de longueur et 5 à 6 pouces de largeur, laquelle en écriture gravées en 8 lignes dont les dernières sont un peu mangées, porte ce qui suit :

* *Sexto idus novembris, piæ memoriæ Dns Godefridus, Eps Lingonensis hoc in loco sèc sine quievit. Vbi et inunctus fuerat. Et divinis sacramentis munus per ministerium Dni Alani Epi Autissiodorensis. Et ablatus conventu per manus Eporum..... et Autissiod. Et Abbatum honorifice tumulatus.*

On voit par là que Godefroi reçut l'extrême-onction et le saint viatique dans l'église. Pour le cœur de l'évêque de Xaintes, enfermé dans un cœur de plomb tout embaumé on l'a laissé en terre comme il était ; les cercueils aussi laissés comme ils étaient et recouverts de leur pierre. Et pour les pierres qui excédaient le carrelage, on les a tirées hors de l'église : on a mis en leur place, à fleur du pavé, des plaques de marbre noir sur lesquelles on a gravé les noms, qualités, dignités de chaque évêque, et des lieux de leur évêché.

Le 8 septembre 1771, on exhuma les corps de 24 Abbés de Clairvaux et les cœurs de 2 Abbés de ce monastère, placés dans l'ancien cloître, et on les déposa solennellement après la messe de communauté, le 11 du même mois, dans les deux collatéraux de l'église, suivant leur rang.

On ne put exhumer le corps de S. Robert, deuxième Abbé de Clairvaux, attendu qu'après avoir ouvert sa tombe placée sous le premier arceau du cloître, on trouva ses ossements entièrement consommés. (Extr. du procès-verb. d'exhumation et d'inhumation rédigé et signé par les religieux. — *Arch. de l'Aube.*)

Je trouve dans les Archives de l'Aube un marché passé le 2 mai 1780, avec un Italien pour blanchir tout l'intérieur de l'église de Clairvaux, et tirer en carreaux toutes les voûtes, piliers et colonnes, moyennant 1500 livres.

N° 14.

Chapelles des comtes de Flandres.

La chapelle dite des comtes de Flandre était située à peu de distance de l'extrémité est de l'église de Clairvaux, et orientée comme elle. La tradition du monastère attribuait sa construction à Philippe, comte de Flandre, mort au siège d'Acres le 1^{er} juin 1191 (*Art de vérifier les dates*), et la lui faisait bâtir dans cette année même. Il m'a paru intéressant de discuter en peu de mots ces deux points.

Avant d'adresser une requête au roi pour obtenir la permission de transférer les ossements contenus dans cette chapelle, on chargea dom Le Boullenger, archiviste de l'abbaye, de rechercher son origine. Le travail du religieux nous est parvenu, et c'est ce petit mémoire que je vais examiner (*Archives de l'Aube*).

Dom Le Boullenger commence par avouer que les archives de Clairvaux ne lui ont fourni aucun renseignement : et c'est au moyen des imprimés qu'il établit sa thèse. Il s'appuie particulièrement sur l'épithaphe du comte Philippe, rapportée dans Henriquez, sur le P. Martène, dans ses *Anecdota*, et sur le *Journal de Trévoux* (1739 août), pour prouver que la chapelle fut bâtie par le comte Philippe, et l'année même de sa mort. Il cite aussi victorieusement une attestation, donnée le 13 février 1544 par les moines de Clairvaux, dans laquelle on lisait : « *capella constructa est per illustrissimum Philippum comitem Flandriæ.* »

Discutons brièvement la valeur de ces autorités : 1^o L'épithaphe tirée du *livre des sépultures* porte en effet que la chapelle avait été construite par le comte de Flandre pour lui et sa femme : « *diligentia uxoris suæ Malthildis translatus est Claramvallem, ac reconditus honorifice intra hanc capellam, quam illi et sibi paraverat.* » (Henriquez, *Fasciculus SS. O. C.*, tom. II, Dist. XLI, VI.)

Mais, pour tirer une conclusion certaine de ce texte, il faudrait établir l'antiquité du *livre des sépultures*, tel qu'il a été publié par Henriquez ; et cette antiquité est du moins fort douteuse. Je sais que Ch. de Visch (*Biblioth. script. O. C.*) attribue à Geoffroy, IV^e abbé de Clairvaux et scribe de S. Bernard, la composition de ce livre : « *huic attribuitur liber de personis illustribus in Claravalle sepultis, qui inscribi solet Liber sepulchrorum.* » Mais c'est une simple assertion, d'autant moins prouvée à l'égard du texte donné par Henriquez, que ce dernier n'a cité aucun nom d'auteur.

Il est presque superflu de faire remarquer que Geoffroy n'aurait composé qu'une très-petite partie du *Livre des Sépultures*, et qu'il se serait grandement accru après sa mort.

D'ailleurs Henriquez a lui-même rectifié l'assertion de l'épithaphe dans le *Ménologe des Cîteaux*, où il écrit au 12 août, en parlant de la chapelle des comtes de Flandre : « *Hanc sibi construxerat Malthildis vidua Philippi Elsattii Flandriæ comitis.* »

2^o Le P. Martène n'est entré dans aucune discussion sur l'auteur de la chapelle et sur l'époque de sa construction ; il a seulement publié deux chartes dont nous ferons mention un peu plus loin.

3^o Le *Journal de Trévoux* ayant rapporté une tradition, sans la discuter, il ne peut être invoqué en témoignage, pas plus que l'attestation des moines.

Au reste, une erreur grave sur un point facile à vérifier, dans laquelle tombèrent le *Journal de Trévoux*, dom Le Boullenger, et sur sa foi, les religieux de Clairvaux dans leur requête, montre qu'ils ont pu se tromper en d'autres points d'une vérification moins aisée. Cette erreur consiste à avoir donné au comte Philippe et à Mathilde une fille, Agnès, qu'ils n'ont jamais eue.

« On voit dans la même chapelle, dit dom Le Boullenger, le tombeau d'Agnès, comtesse de Champagne, fille du comte Philippe et de Mathilde.

La requête au roi en dit autant, et le procès verbal d'exhumation parle des ossements de Philippe, de Mathilde et « *Agnès, leur fille.* » Le *Journal de Trévoux* avait avancé quelques années plus tôt cette incroyable assertion, et peut-être avait-il contribué à établir une créance si singulière.

On eût pu cependant savoir, sans grands frais d'érudition, que le comte Philippe était mort sans enfants, après s'être marié deux fois, et Henriquez ne permettait pas de se tromper sur la princesse Agnès, enterrée à côté du comte de Flandre. Voici ce qu'on trouve au *livre des Sépultures*. (*Fasciculus SS. O. C.*, tom. II, Dist. XLI, VI.)

Agnès Comitissa.

« Post tumbas D. Philippī comitis Flandriæ et Malthildis uxoris ejus, jacet in eorum capella illustrissima Domina Agnès comitissa Campaniæ. »

On voit par ce qui précède que les recherches de dom Le Boullenger n'avaient pas été dirigées par une critique bien sévère, et que ce religieux s'en tint à la tradition du monastère, confirmée en apparence par l'épithaphe du *livre des Sépultures*.

Quelques pièces, bien connues de dom Le Boullenger, eussent dû, ce me semble, éclaircir la question.

Ce sont : 1^o Une petite bulle de Clément III, donnée à Latran, le XI des cal. de fév., la III^e année de son pontificat. (22 janv. 1190.) — Confirmant la concession de la sépulture dans leur église, que les moines de Clairvaux avaient faite au comte Philippe et à Mathilde : « *Nobilis viri Flandrensis comitis et Malthildis comitisse uxoris eius postulationibus inclinati, liberam sepulturam eorum in ecclesia vestra, cum Deus ipsos de presenti vita vocaverit, juxta concessionem quam illis, ad instantiam eorum fecistis, eidem ecclesie apostolica auctoritate concedimus, et presentis scripti pagina confirmamus.* (Ex origin., *Archives de l'Aube*.) »

2^o Une charte de 1191, par laquelle Philippe, comte de Flandre, donne à Clairvaux la chapelle portative qui doit l'accompagner à la croisade : « *Quam mecum defero in itinere Ierosolimitano.* » (Voy. cette pièce dans le *Thes. nov. anecdot.*, tom. I, col. 639.) — Le pape Innocent III, par une petite bulle donnée à Rome, à Saint-Pierre, le IV avant les Ides de décembre, la VII^e année de son pontificat (8 décembre 1204), confirma cette donation. « *Capellam, quam ad altaris obsequium (ornamentum — vid. *Cang. Gloss.*) clare memoriæ Philippus comes Flandrensis, vobis ultima voluntate legavit, sicut... ipsam possidetis... confirmamus.* » (Les originaux de cette bulle et de la charte de donation existent aux Archives de l'Aube.)

3^o Une autre charte du même, datée de l'an 1191, par laquelle on voit que Philippe avait donné en présent sa chapelle (il faut entendre par là tous les instruments et non le lieu du culte) à son épouse Mathilde : « *Capellam meam... donavi carissime consorli mee Malthildi Regine.* » (Mathilde était fille d'Alphonse, roi de Portugal ; elle épousa Philippe en 1185. — Voy. *Art de vérifier les dates*), et que Mathilde, après l'avoir enrichie : « *Sicut illam in multis ampliaverat,* » l'avait donnée, à son tour, à l'église de Clairvaux, où Philippe et Mathilde avaient choisi leur sépulture, « *quam et ipsa postea, de assensu et beneplacito meo, sicut illam ampliaverat, devote contulit ecclesie B. Dei Genitricis Marie Clarevallis, ubi Ego et ipsa pari devotione nostram elegimus sepulturam.* » (*Thes. nov.*

Anecd., tom. I, col. 639. — L'original est aux archives de l'Aube.)

Il me semble que ces documents authentiques établissent que le comte de Flandre, avant 1191, avait choisi sa sépulture dans l'église de Clairvaux (1), et non dans une chapelle séparée. On voit que la princesse Mathilde voulait être enterrée dans cette même église ; ce qui montre qu'elle songea à construire une chapelle distincte, seulement après la mort de son mari.

Il paraît évident encore que les donations du comte Philippe et de Mathilde, mal interprétées, et prises dans un sens inexact, donnèrent naissance à la tradition qui leur attribuait la construction de la chapelle de leur nom. Je dis qui leur attribuait, car il n'est pas entièrement démontré qu'elle ait été

bâtie même par la princesse Mathilde, attendu que dom Le Boullenger avoue que le comte Philippe et sa femme n'y attachèrent jamais ni fonds ni revenus.

M. Arnauld rapporte dans son *Voyage archéologique* (Troyes, 1843), p. 205, qu'il trouva abandonné, dans une rue de Bar-sur-Aube, un fragment de tombe en beau marbre noir, encadrée de filets et d'un mètre de large, avec cette inscription incomplète.

HIC JACET
ILLVSTRISSIMA
DOMINA MATHILDIS
VXOR PHILIPPI
COMITIS FLANDRIÆ...

C'était tout ce que le temps avait épargné alors de la nouvelle chapelle des comtes de Flandre.

N° 15.

Eugène III.

Il n'est pas sans intérêt de suivre le voyage du pape Eugène III en France, d'après les indications fournies par ses actes. Je les relève ici sur les *Regesta Pontif. Roman.* de Ph. Jaffé; *Berolini*, 1851, in-4^o.

1147.	
Mart.	7. 8. Secusiae.
«	9. Ulciae.
«	26. Cluniaci.
«	30. 31. Divione.
Apr	3. 4. ap. Masnile-Lamberti.
«	10. Trecis.
«	11. in territorio Trecensi.
«	Provinciaci.
«	15. in territorio Meldensi.
«	20. Parisiis.
«	30. ap. S. Dionysium.
«	24. 25. 28. Parisiis.
Mai.	1. 6. 7. 11. 14. 15. 16. 17. 18. 25, C 27. 28. 29. 30. Parisiis.
Jun.	1. 3. 5. 7. Parisiis.
«	10. 11. ap. S. Dionysium.
«	12. 13. 14. 17. 19. 22. 24. 26. 29. Meldis.
Jul.	2. Parisiis.
«	14. 15. 16. 17. 23. 28. 29. 30. 31. Altiisiodori.
Aug.	3. 8. 13. 15. 22. 23. 24. 25. Alti- siodori.
Sept.	6. Altiisiodori.
«	14. 17. ap. Cistercium
«	19. ap. S. Sequanum.
«	25. Altiisiodori.
Oct.	6. 10. 11. 12. Altiisiodori.
«	13. ap. S. Florentinum.
«	24. 25. 26. 27. Catalauni.
Nov.	1. 3. Catalauni.
«	5. 9. 11. 22. Virduni.
«	29. prope Treverim.
«	30. Treveris.

(1) Si l'on opposait à la thèse que je soutiens ce passage de la Chronique de Clairvaux : « *Ann. Dom. 1191 in partibus transmarinis civitas Acra recuperata est a Christianis. Inter alios principes, qui ante Acram mortui sunt, mortuus est etiam nobilis comes Flandriæ Philippus : cujus ossa Claramvallem relata, posita sunt decenter in lapideo sarcophago in propria ipsius capella.* » — je répondrais que ces mots *in propria ipsius capella* — peuvent parfaitement s'entendre d'une chapelle de l'église de Clairvaux, dans laquelle le comte de Flandre avait désigné la place de son tombeau. (*S. Bern. gen. illustr. assert.* p. 89).

Déc.	7, 18, 20, 22, 25. Treveris.
1148	
Jan.	13, 20, 27, 28, 31. Treveris.
Febr,	6, 13. Treveris.
«	15. ap. Sarranium.
«	18. Metis.
«	22, 26. Virduni.
Mart.	16, 17, 21, 28, 29, 30. Remis.
Apr.	1, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 13, 14, 18. Re- mis.
«	20. Catalauni.
«	23. in territorio Trecensi ap. Bren- nam.
«	24. 26. ap. CLARAMVALLEM.
«	27. in territorio Lingonensi.
«	29. Lingonis.
Mai.	5, 7. Bisuntii.
«	in montanis Jurensibus.
«	14, 17, 20, 27. Lausanæ.
Jun.	16. Vercellis.

Ce simple tableau dérange bien un peu l'itinéraire que les *Annales Ord. S. Benedicti* (tom. VI, lib. LXXIX, p. 441) font suivre au Pape Eugène III : mais les doctes auteurs de ce grand travail ne possédaient pas le facile moyen que les *Regesta* m'ont fourni, et qu'ils pourront fournir à d'autres, de suivre les voyages d'un pape, jour par jour, en quelque sorte.

Il paraît d'après le *Voyage Littéraire* (Paris, 1717, 1^{re} part., p. 101), que le pape Eugène III, alors qu'il n'était que simple moine à Clairvaux, avait été chargé du soin du chauffage.

« Le chauffage, disent les Bénédictins, joint le réfectoire. On lit sur la porte les vers suivants.

*En ce chauffage le bon religieux
Se doit chauffer sans bruit ou en silence,
Soi démontrant de maintien gracieux.
Et mêmement tenant paix et silence.
Car, comme on dit, icy en patience
Fut chauffournier Eugène le saint homme :
Mais sa vertu et grande sapience
Tant l'exalta qu'il fut Pape de Rome.*

Le ms. XV de M. l'abbé Matthieu renferme la copie d'une petite bulle du Pape Eugène III, que je crois utile de reproduire :

P. 216. — « *Eugenius Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis conventui Savigniacensi et Abbatibus monasteriorum ad idem cœnobium pertinentium, eorumque fratribus, salutem et Apostolicam Benedictionem. Pax Ecclesie, fratrum concordia, Religionis vigor, status monasteriorum unitatis vinculo conservantur. Hujus rationis intuitu, dilecti filii nostri Savigniacensis et Belbacensis Abbates*